Sécurité économique territoriale

Rhône-Alpes

Alerte

MESSAGE D'ATTENTION
ESCROQUERIE AU R.I.B.

Courant mars 2015, une société asiatique se faisant passer pour un fournisseur contacte une entreprise rhônalpine et l'informe par courriel de son changement de domiciliation bancaire. Une facture et un Relevé d'Identité Bancaire mentionnant les nouvelles coordonnées y sont joints.

Confiante, l'entreprise victime effectue immédiatement 2 virements pour un montant supérieur à 200 000 €.

Les dirigeants ne s'aperçoivent de l'escroquerie que quelques temps après. Lors des vérifications, ils constatent que l'adresse mail utilisée diffère légèrement de celle habituellement employée par le fournisseur.

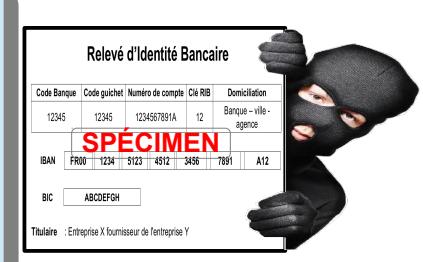

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Apparue pour la première fois il y a environ deux ans, l'escroquerie au « *faux RIB* », ou plus exactement au « *changement de domiciliation bancaire* », connaît ces derniers temps un certain essor.

Variante de l'escroquerie dite « *au faux président* », cette arnaque est la plus simple à réaliser. Elle ne nécessite aucune connaissance en informatique et peu de recherches d'informations par le biais de l'ingénierie sociale.

Pour y parvenir, la création de fausses adresses mail, de fausses factures à entête de fournisseurs bien réels et l'adjonction d'un RIB suffisent.

QUE FAIRE ?

En amont : *Mettre en œuvre des procédures écrites strictes* concernant les virements (*cf conseils dispensés dans la lettre* ***N° 6***).

Contrôler et limiter la diffusion d'informations **concernant l'entreprise. A ce titre, *éviter la mise en ligne de l'organigramme* de la société pour ne pas faciliter le travail des escrocs. De même, *ne communiquer aucune information sensible*** (factures, baux, ...) ***par téléphone, fax ou mail*** **sans avoir formellement identifié le demandeur.**

Sensibiliser régulièrement **les salariés et ce quel que soit le niveau de responsabilité exercé. De même, les *responsabiliser* en adoptant une charte d'utilisation des moyens informatiques, d'internet et des réseaux sociaux.**

Lors de la réception de courriels : *Ne jamais se contenter des seules informations affichées*. Ne pas répondre à un mail en utilisant la fonction « *répondre* » de la messagerie. La victime risquerait alors de ne pas s'apercevoir qu'elle a affaire à une fausse adresse.

Contacter immédiatement et systématiquement par téléphone le fournisseur **en utilisant de préférence un téléphone portable, le serveur téléphonique ayant peut être été piraté par l'escroc en vue de rediriger les contre-appels de sécurité.**

La mise en place d'*une veille régulière* permettra d'anticiper et de s'adapter aux nouvelles menaces.

En cas de problème avéré ou de simple tentative :

Déposer rapidement plainte **auprès du service de police ou de gendarmerie territorialement compétent.**

Lettre électronique **N° 7** éditée par la région de gendarmerie de Rhône-Alpes – 36 bd de l'Ouest – 69580 Sathonay-Camp - ☎·: 04.37.85.21.15
Rédaction : Cellule Intelligence Économique régionale